



Création de société et reprise de prêt

Par **Lerner**, le **16/10/2018** à **18:30**

Bonjour je suis artisan plombier et j'ai souscrit un prêt de cent mille euros pour la création de mon entreprise.

Sur ce prêt soixante mille euros ont été débloqués et ont servis à payer les immobilisations (environ quarante mille euros), le reste ayant servi à payer les loyers, les cotisations assurance pro etc .

Quarante mille euros n'ont pas été débloqués.

Je souhaite désormais créer une société et lui céder le fonds pour cinquante mille euros Soit la valeur des immobilisations et de la clientèle.

La société peut elle faire un prêt de cent mille euros et ainsi solder mon prêt personnel ?

La plus value professionnelle peut elle être payée par la société

(J'ai créé mon fonds depuis moins de 2 ans)

Merci pour la réponse